

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 01

Hebdos régionaux Saguenay/Lac-Saint-Jean et Québec (régions 02 et 03) + liste télécopieur

Projet d'aménagement hydroélectrique de la Péribonka par Hydro-Québec

La commission invite les citoyens à s'exprimer le 21 octobre prochain

Québec, le 1^{er} octobre 2003. - La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tiendra la deuxième partie de l'audience publique sur le *projet d'aménagement hydroélectrique de la Péribonka par Hydro-Québec*, le **21 octobre 2003, à 19 heures, au Complexe touristique Dam-en-terre, situé au 1385, chemin de la Marina à Alma.**

Cette partie sera consacrée à l'audition des mémoires et des opinions verbales des personnes, des municipalités, des organismes et des groupes désireux de donner leur avis à la commission ainsi qu'aux suggestions et aux opinions verbales du public.

COMMENT REDIGER UN MEMOIRE ?

Un mémoire est un document servant à exposer des opinions ou des préoccupations sur un sujet précis. Il permet de développer et de préciser les arguments qui soutiennent cette opinion.

En règle générale, un mémoire comprend les éléments suivants : une courte présentation de la personne, du groupe, de l'organisme ou de la municipalité qui soumet le mémoire, une brève explication de l'intérêt porté au projet, des opinions sur l'ensemble du projet, les préoccupations liées au projet et, le cas échéant, les suggestions et les commentaires susceptibles d'améliorer le projet. Ceux et celles qui décident de ne pas rédiger un mémoire peuvent exprimer leur opinion verbalement lors de l'audience publique. Une présentation verbale peut être développée de la même façon qu'un mémoire.

Des conseils sont fournis, à titre indicatif seulement, sous forme de questions dans le document intitulé *Comment rédiger un mémoire*. Ce dernier est disponible dans les centres de consultation ainsi qu'en version électronique dans le site Internet du BAPE, au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « comment participer ».

COMMENT PRESENTER UN MEMOIRE ?

Afin d'assurer une bonne planification du déroulement des séances publiques de l'audience, toute personne qui désire présenter un mémoire ou s'exprimer verbalement lors de l'audience est invitée à informer la coordonnatrice du secrétariat de la commission, madame Monique Gélinas, de son intention, dans la mesure du possible, deux semaines avant la deuxième partie de l'audience, en composant le (418) 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732.

Afin que la commission puisse en prendre connaissance avant la séance publique, le mémoire, bien identifié au projet, devra être transmis **au plus tard le 17 octobre 2003**, au secrétaire du BAPE, au

575, rue Saint-Amable, bureau 2.10, Québec (Québec) G1R 6A6, à l'attention de madame **Monique Gélinas**.

Les personnes désirant transmettre leur mémoire par courrier électronique pourront l'adresser à peribonka@bape.gouv.qc.ca et une copie originale devra suivre par la poste. Les mémoires seront diffusés dans le site Internet du BAPE sous la rubrique « consulter la documentation », dès qu'ils seront rendus publics par la commission.

OU CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Vous pouvez consulter les documents relatifs au projet ainsi que les transcriptions des séances de la première partie de l'audience au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal ainsi qu'aux endroits suivants :

- Bibliothèque d'Alma, 500, rue Collard ouest, Alma ;
- Hôtel de ville de Péribonka, 312, rue Édouard-Niquet, Péribonka ;
- Bibliothèque Dolbeau-Mistassini, 175, 4^e Avenue, Dolbeau-Mistassini ;
- Municipalité de Larmarche, 100, rue Principale, Larmarche ;
- Bibliothèque Paul-Émile Boulet, Université du Québec à Chicoutimi, 555, boul. de l'Université ;
- Bibliothèque publique de Mashteuiatsh, 1711, rue Amishk, porte 019, Mashteuiatsh.

Vous pouvez également consulter les transcriptions des séances de la première partie de l'audience publique ainsi que les documents relatifs au projet dans le site Internet du BAPE sous la rubrique « consulter la documentation ».

LA PARTICIPATION DU PUBLIC EST ESSENTIELLE !

La participation du public est essentielle pour la commission. Elle permet d'entendre les arguments, les opinions et les suggestions des participants avant la rédaction du rapport qui sera remis au ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair, au plus tard le 15 janvier 2004.

Les personnes qui désirent obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec madame Marielle Jean au (418) 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : peribonka@bape.gouv.qc.ca.